

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**N° 24/06/016G**

**OBJET : Arrêté portant permission et réglementation temporaire de stationnement et de circulation avenue de l'Allier.**

Le Maire de la Commune de LE CENDRE (Puy De Dôme),  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2; L 2213-1  
**Vu** le Code de la route ;  
**Vu** la demande formulée par Madame Estelle MARTINEZ, domiciliée 53 avenue de l'Allier LE CENDRE (63670), en date du 24 juin 2024, enregistrée sous le n° 2024/058/PS-AC, qui souhaite faire stationner un camion à hauteur du n° 53 avenue de l'Allier, afin de procéder aux manutentions lors d'un emménagement ;  
**Considérant** que pour le bon déroulement de l'opération et pour assurer la sécurité publique, il est nécessaire de réglementer le stationnement ;

**ARRETE :**

**Article 1.** Madame Estelle MARTINEZ est autorisée à occuper temporairement le domaine public à hauteur du n° 53 avenue de l'Allier, le samedi 13 juillet 2024.  
Durant cette période la chaussée sera réduite à hauteur du déménagement, et le stationnement interdit au droit des opérations de manutentions.

**Article 2.** La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés, minimum 48 heures au préalable, par Madame Estelle MARTINEZ.

**Article 3.** Madame la Responsable de la Circonscription de sécurité publique de Cournon-d'Auvergne, Monsieur le Brigadier-chef Principal de Police Municipale, Madame la Directrice Générale des Services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

**Article 4.** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (Puy de Dôme) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Cend्रे, 28 juin 2024.

Par délégation du Maire,  
L'adjoint aux travaux  
et à la sécurité



**Sébastien MORIN**

**ACTE EXECUTOIRE**

**Affiché le 28 juin 2024**  
La Directrice Générale des Services

**Caroline SOULIGOUX**